



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 27 juin 2024
à 18 heures 30**

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	9

Date de la convocation
21/06/2024

Date de publication
03/07/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - RANC Sylvie - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

ANDRÉ Claude a donné procuration à CUP Christine.
CACELLI Alex a donné procuration à RANC Sylvie.
LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à GARREL Régine.
CRAPONNE Jean-Louis a donnée procuration à MALEN Serge.
ORLANDI Pascal a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à COSTE Josiane.
GUINTRAND Tamara a donné procuration à TRICHARD Frédéric.
COUSTON Rémy a donné procuration à PILLOT Marion.

Secrétaire de séance :

CUP Christine.

Nature de l'acte : 8.2.8 Santé publique
DELIBERATION N° 2024-06-56

OBJET : *CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE,
L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG ET L'ASSOCIATION DES
DONNEURS DE SANG BENEVOLES (ADSB) DE ST SATURNIN LES
AVIGNON/JONQUERETTES*

Rapporteur : Monsieur Serge MALEN – Maire.

Le don de sang relève en France de principes éthiques forts et intangibles inscrits dans la loi française. Le don est volontaire, anonyme, bénévole, il ne peut être rémunéré, ne peut générer de profit et il n'est effectué qu'avec le consentement du donneur de sang. Ce don éthique correspond à une tradition républicaine fortement enracinée dans l'histoire du pays.

L'Etablissement français du sang a pour mission d'assurer l'autosuffisance quantitative et qualitative en produits sanguins (globules rouges, plaquettes, plasma) sur tout le territoire national. Chaque jour, 10 000 dons sont nécessaires pour répondre aux besoins d'un million de malades. L'EFS relève quotidiennement ce défi grâce à la mobilisation des donneurs de sang, des associations bénévoles de donneurs de sang et de la société civile et en particulier les élus locaux.

Dans ce cadre, l'EFS soutenu par les associations dont l'association des donneurs de sang bénévoles de Saint-Saturnin-lès-Avignon/Jonquerettes (ADSB) mène des actions de recrutement de nouveaux donneurs et de fidélisation.

Dans un contexte d'augmentation des besoins constants de transfusions, la mairie de Saint Saturnin-lès-Avignon souhaite rester « Commune partenaire du don du sang ».

VU la convention de partenariat d'une durée de 10 ans signée le 19 novembre 2013 entre l'EFS, la commune et l'ADSB de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir l'Etablissement Français du Sang Provence Alpes Côte d'Azur dans sa mission de collecter des dons de sang sur la commune.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales réunie le 17 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la convention de partenariat entre la commune, l'Etablissement français du sang et l'ADSB de Saint Saturnin-lès-Avignon / Jonquerettes.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 27	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
Christine CUP

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 03/07/2024 de la publication le 03/07/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.